

Paris, le 19 mai 2015

## Assemblée générale de Natixis du 19 mai 2015

### RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR REGROUPER LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

**L'assemblée générale mixte du 19 mai 2015 a approuvé la 20<sup>e</sup> résolution relative au renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour procéder au regroupement des actions de la société, de telle sorte que 7 actions anciennes d'une valeur nominale de 1,60 euro puissent être échangées contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 11,20 euros.**

Ce renouvellement interviendrait dans le nouveau cadre légal applicable au regroupement d'actions qui vise à simplifier la procédure.

Il est rappelé que le regroupement est une opération technique qui consiste à réduire le nombre d'actions en circulation sans modifier le montant du capital de la société émettrice.

L'opération de regroupement devrait intervenir le 2 novembre 2015 sous réserve de la publication des textes règlementaires relatifs au nouveau régime du regroupement dans des délais compatibles avec le calendrier prévu.

 Suivez-nous sur Twitter! [@Natixis\\_com](https://twitter.com/Natixis_com)